

était rare dans la caisse municipale, comme il l'est aujourd'hui ; on était au lendemain du siège, la ville n'était qu'un amas de ruines qu'il fallait déblayer, et la vente des biens nationaux confisqués ne produisaient pas les millions qu'on avait espéré tirer de cette spoliation.

« Citoyens, disent les écrivains de ce rapport, lesdits bibliothécaires préférant, sans réserve, l'avantage de la patrie et des sciences à leur intérêt particulier, ont dû vous exposer d'abord les objets ci-dessus qui sont aussi urgents qu'importants. Ils vous observent maintenant que, *depuis six mois révolus, ils n'ont touché, chacun, que cinq mille francs en assignats.* — Qu'ils ont jusqu'ici rempli rigoureusement leurs fonctions, et qu'étant même chargés de tenir un dépôt exact de toutes les lois qui leur sont régulièrement envoyées par le ministre de la justice, ils doivent être, à cet égard, comme pour les autres services ordinaires, traités comme tous les autres fonctionnaires publics qui touchent régulièrement les salaires que la loi attribue à chaque place. Ils espèrent que vous aurez égard à leur situation qui *empire journellement par le défaut de paiement*, et que vous leur ferez de suite payer leur arriéré dont ils ont le plus grand besoin. » (Fonds Coste, n° 1494.)

Cependant, malgré le zèle de MM. Tabard et Brun, le triage des bibliothèques monastiques et la formation de la grande Bibliothèque publique n'avançaient pas. — Ainsi, nous voyons le ministre de l'intérieur, par une dépêche du 13 thermidor an IV, presser l'administration départementale du Rhône « d'opérer ce travail, tant pour faire jouir les professeurs de l'*École centrale* et tous les citoyens de l'avantage d'une *bibliothèque publique*, qu'afin d'évacuer le local qui vient d'être affecté au placement du *quartier général de la place de Lyon.* » Quant aux livres de rebuts, ajoute le ministre, je ne puis en permettre la vente qu'après